

SEANCE DU 14 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi quatorze janvier à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le sept janvier, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Mr François DUMARS, Maire.

Présents : Mrs Robert MABILLOTTE, Philippe PICQUE, Loïc TAPISSIER, François BOISDIN
Jean-Claude BAGUET, Christophe PETIGNY, Jean-François GOMEZ
Frédéric LANGLOIS, Christian BINET
Mmes Murielle DEBURE, Sophie FOUCAULT, Isabelle POSTEL

Excusée : Mme Catherine GAMICHON-NOËL

Mr Loïc TAPISSIER est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION 60 – MODIFICATION STATUTAIRE – ADHESION BOUILLANCY ET PERIMETRE SECTEURS LOCAUX D'ENERGIE

Monsieur le Maire rappelle que le SE60 a modifié ses statuts lors du comité syndical du 4 juillet 2013. A l'issue de la procédure réglementaire de consultation, l'arrêté préfectoral est paru en date du 29 novembre dernier.

Cet arrêté acte notamment la dissolution des 12 syndicats d'électrification et la mise en place des Secteurs Locaux d'Energie pour éviter un comité syndical pléthorique.

Toutes les communes sont désormais rattachées à un Secteur Local d'Energie qui servira de collège électoral et de relais de proximité.

Il a été prévu la possibilité pour les anciens SIER d'élargir leur périmètre aux communes avoisinantes pour faciliter les contacts et l'organisation de réunions.

C'est l'objet de la modification statutaire proposée avec les renforcements des SLE de Marseille-Songesons, Breteuil, St Rémy en l'Eau, Beauvais Nord, Noyon et Pierrefonds.

Par ailleurs, Madame, Monsieur le Maire soumet la demande d'adhésion de la commune de Bouillancy.

Cette commune située dans l'Oise est adhérente d'un syndicat d'électrification de Seine et Marne qui va être absorbé par le Syndicat Mixte des Energies de ce département.

De fait, Bouillancy souhaite désormais se rapprocher du Syndicat de l'Oise et a demandé son rattachement au SE60.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts adoptés par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2013

Le Conseil, Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve les modifications du périmètre des Secteurs Locaux d'Energie suivants

SLE de MARSEILLE /SONGEONS	Ancien SIER de Marseille/Songesons + 5 communes	Herchies, Pierrefitte en Beauvaisis, Fouquenies Milly sur Thérain et Saint Omer en Chaussée
SLE de BRETEUIL	Ancien SIER de Breteuil + 1 commune	Breteuil
SLE de ST JUST- Vallée de l'Arré	Ancien SIER de SAINT REMY EN L'EAU +4 communes	Essuiles Saint Rimault, Mesnil sur Bulles, Fournival et Saint Just en Chaussée.
SLE de BEAUVAIS NORD	Ancien SIER de Beauvais-Nord + 3 Communes	Froissy, Noyers Saint Martin, Montreuil sur Brèche
SLE de NOYON	Ancien SIER de l'Est de Noyon + 9 Communes	Pont l'Evêque, Sempigny, Cuts, Brétigny, Appilly, Baboeuf, Mondescourt, Grandru et Morlincourt
SLE D'ATTICHY- PIERREFONDS	Ancien SIER de PIERREFONDS + 12 Communes	Tracy le Mont, Saint Crépin aux Bois, Attichy, St Pierre les Bitry, Jaulzy, Courtieux, Cuise la Motte, Trosly Breuil, Couloisy, Bitry, Berneuil sur Aisne, Pierrefonds

Article 2 : Approuve l'adhésion de Bouillancy au SE60 et son intégration au Secteur Local d'Énergie de Betz.

AUTORISATION DE POURSUITE DE L'EXPLOITATION DE LA STATION SERVICE PLACE DE LA HALLE

Mr le Maire présente les modifications dans le projet de reprise de la station-service de Mme GRENARD par Mr BRUZEAU.

Actuellement les cuves se trouvent enterrées dans la cour de Mme GRENARD, terrain privé. Dans le projet présenté par Mr BRUZEAU une cuve compartimentée d'une contenance globale de 20 m³ et d'un diamètre de 1.90 m sera enterrée sous la voie publique, sans dépasser l'alignement de la mercerie. Une dalle béton sur toute la surface de la station et des cuves de dépotage enterrées seront installées. Le plan fourni par Mr BRUZEAU ne semble pas poser de problème d'empiètement supplémentaire sur la voie publique pour la circulation des véhicules.

Une convention d'utilisation et d'occupation du domaine public sera établie entre l'exploitant du site et la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord :

- Pour l'implantation des futures installations de la station-service de distribution de carburants, en système manuel et automate sur le domaine public et à l'emplacement figurant sur le plan présenté.
- Pour établir une convention du domaine public dont les principales caractéristiques seront la gratuité de l'occupation, la mise en sécurité des installations par l'exploitant, la dépollution lors à la cessation d'activité

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour établir et pour signer la convention.

PRIX DES MAISONS DECOREES 2013

Suite au concours des maisons décorées, le Conseil Municipal décide d'octroyer aux lauréats des bons d'achat d'une valeur de 25€, 20€ et 15€ selon le classement.

Ces bons d'achat sont à faire valoir au magasin VERTDIS de SONGEONS et au magasin Fleurs et Halle de SONGEONS pour une valeur de 625.00€.

ILLUMINATIONS DE NUIT

- 1^{er} Prix : 25€ : Mr et Mme Michel DEMEULENAERE, Mr et Mme Robert MABILLOTTE, Mr et Mme Alain REICHMUTH.
- 2^{ème} Prix: 20€ : Mr et Mme Patrick DELANDE, Mr et Mme Nicolas LAMBERT, Mr et Mme Rémy MERCIER.
- 3^{ème} Prix : 15€ : Mr et Mme Xavier COZETTE, Mme Florence DEMEULENAERE, Mr et Mme Laurent DEMEULENAERE, Mr et Mme Jean-François GOMEZ, Mr et Mme LEJUEZ, Mr et Mme Pascal LAMBERT, Mr et Mme Michel WARIN ; Mr et Mme Stéphane FERNANDEZ, Mr Alain PICHOT et Mme Jennifer POUSSINEAU.

DECORATIONS DE JOUR ET ILLUMINATIONS DE NUIT

- 1^{er} Prix : 25€ : Mr et Mme Herve MARUITTE, Mr et Mme Jacky PINEL, Mr et Mme Philippe PLOUCHART.
- 2^{ème} Prix : 20€ : Mme Denise COCHET, Mr et Mme Denis DECREPT, Mr et Mme Yves ARGOUSE, Mr et Mme Alain DUPONT, Mme Dany CLEMENT.
- 3^{ème} Prix : 15€ : Mr et Mme Jean-Claude ARNOULD, Mr et Mme Pierre GARNIER, Mr et Mme Patrick LAURENT, Mme Béatrice RICHARD.

DECORATIONS DE JOUR

- 1^{er} Prix : 25€ : Mr Pierre GARET, Mme Lucienne BOMMET
- 2^{ème} Prix : 20€ : Mr Mme Serge FRION, Mme Ginette HORATH.
- 3^{ème} Prix : 15€ : Mme Laalia DUYCK et Mr Jean-Luc LEROY, Mme Christiane SOUDRY.

DOSSIER DE SUBVENTIONS 2014

Monsieur le Maire présente les dossiers de demandes de subventions à déposer au Conseil Général, et à la Préfecture au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des territoires ruraux).

ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES AU HAMEAU DE RIFFIN - RENOUVELLEMENT DE DEMANDE

Vu les délibérations du 23 août 2011, déposée en Préfecture de l'Oise le 8 septembre 2011 et du 23 août 2011 déposée en Préfecture de l'Oise le 8 septembre 2011.

Vu la délibération du 11 décembre 2012, déposée en Préfecture de l'Oise le 17 décembre 2012.

Considérant le courrier des Services du Conseil Général du 3 octobre 2013 nous confirmant la complétude de La Commune de Songeons renouvelle son projet d'aménagement d'un caniveau dans le hameau de Riffin afin de canaliser et d'évacuer les eaux pluviales de la départementale 107.

Ces travaux permettront également d'éviter le ruissellement des eaux le long de certaines maisons qui peut entraîner de l'humidité dans les murs de ces maisons.

Le devis a été réactualisé par la Société SARL LE PETIT TERRASSIER de Songeons (Oise) pour un montant de 69 388.75 € HT soit 83 266.50 € TTC.

La Commune de Songeons renouvelle sa demande auprès du Département de l'Oise à hauteur de 38 %.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL – TRAVAUX DE BORDURAGE DU TOUR DE LA HALLE

La commune de SONGEONS dans le cadre de l'amélioration du centre de son village et pour améliorer les conditions des écoulements des eaux pluviales dans le centre de la commune et à proximité de nombreux commerces, envisage des travaux de bordurage du tour de la Halle.

La Halle de SONGEONS, située au centre bourg, place de la Halle, est classée au patrimoine historique des bâtiments de France.

L'aménagement du tour de la Halle en posant des bordures caniveaux aura pour but d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales de la place de la Halle notamment.

Mr le Maire présente un devis de la Société Le Petit Terrassier pour un montant global de 14 320.00 € HT soit 17 184.00 € TTC.

Le conseil Municipal décide de demander une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise au taux le plus élevé possible.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE BORDURAGE DU TOUR DE LA HALLE

La commune de SONGEONS dans le cadre de l'amélioration du centre de son village et pour améliorer les conditions des écoulements des eaux pluviales dans le centre de la commune et à proximité de nombreux commerces envisage des travaux de bordurage du tour de la Halle.

La Halle de SONGEONS, située au centre bourg, place de la Halle, est classé au patrimoine historique des bâtiments de France.

L'aménagement du tour de la Halle en posant des bordures caniveaux aura pour but d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales de la place de la Halle notamment.

Mr le Maire présente un devis de la Société Le Petit Terrassier pour un montant global de 14 320.00 € HT soit 17 184.00 € TTC.

Le conseil Municipal sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la D.E.T.R.

QUESTIONS DIVERSES

* Mr le Maire fait le point sur l'enquête publique en cours concernant la modification n° 2 du Plan local d'Urbanisme de la commune. La rédaction de certains alinéas concernant les toitures ont été revues par le cabinet Urba-Services.

Le conseil demande que les observations suivantes soient mentionnées au registre d'enquête publique :

♦ **DEBORDS DE TOITURE** : ne plus les interdire strictement, mais les autoriser en indiquant qu'ils ne doivent pas dépasser de plus de 30 cm du pignon.

♦ **TOITURES** :

A l'exception des vérandas, des annexes (qu'elles soient indépendantes ou accolées à la construction principale) et des extensions des constructions existantes, les toitures des habitations principales présenteront 2 versants.

Ce qui signifie que les exceptions peuvent présenter un unique versant.

A l'exception des vérandas, des annexes (qu'elles soient indépendantes ou accolées à la construction principale), les toitures des habitations principales doivent présenter une pente inclinée à 40° minimum sur l'horizontale.

Ce qui signifie que les extensions des habitations existantes doivent également présenter une pente de 40° minimum sauf l'exception concernant les toitures en terrasses végétalisées, en zinc ou bac acier agréé ABF.

A l'exception des vérandas, des annexes indépendantes, des toitures végétalisées, des toitures en dôme arrondi et des toitures terrasses, les toitures des constructions à usage d'habitation seront réalisées soit en petites tuiles plates en terre cuite, soit en tuiles mécaniques en terre cuite sans cote verticale apparente de teinte vieillie ou flammée, soit d'ardoises de teinte gris-bleu en pose droite.

Les toitures des extensions des constructions à usage d'habitations existantes et des annexes accolées seront réalisées soit en petites tuiles plates en terre cuite, soit en tuiles mécaniques en terre cuite sans cote verticale apparente de teinte vieillie ou flammée, soit d'ardoises de teinte gris-bleu en pose droite, soit en zinc ou tôles bac acier agréées ABF à condition de rester en harmonie avec le style architectural de l'habitation existante. Dans ce dernier cas, la toiture pourra présenter une pente inclinée à moins de 40 degrés sur l'horizontale

♦ COS en zone AU

L'article sera « réorganisé » pour une meilleure compréhension de la règle.

Il faut comprendre

COS non réglementé pour les zones 1 AUh et 1 AUe

COS égal à 0 pour le reste de la zone AU, soit les zones 2 AUh et 2 AUp

* Mr le Maire présente le devis de l'entreprise LEROY pour l'installation de deux éclairages à l'entrée de la mairie avec détecteur de mouvements. Ce devis s'élève à 484.90 € HT soit 581.88 € TTC.

Mr GOMEZ demande s'il n'est pas possible d'éclairer le fronton de la façade de la mairie.

* Mr le Maire informe que le comité des Fêtes organise son assemblée générale le vendredi 24 janvier 2014 à 20 h 30 à la salle de la Mairie

* Mr le Maire fait le compte rendu de la réunion de bureau de la CCPV du 13 janvier 2014 où il a été évoqué la finalisation du SCOT et que l'observation sur la zone mixte « commerces et activités » faite dans le SCOT pour la zone d'activité à l'entrée de SONGEONS a été retenue.

* Mr le Maire fait part de l'offre faite au niveau de la CCPV sur la possibilité de passer des commandes groupées de défibrillateurs. Le conseil municipal évoque l'éventuel achat d'un matériel portatif qui puisse être utilisé lors de différentes manifestations.

* Mr MABILLOTTE informe que les travaux de pose des portes dans le local route de Dieppe seront effectués dès l'accord des subventions demandées.

* Mr MABILLOTTE fait part d'acte de vandalisme avec jets de cailloux, volets détériorés route de Morvillers.

* Mr MABILLOTTE signale que des travaux de remplacement des branchements d'eau en plomb sont en cours rue Crignon Fleury.

* Mr MABILLOTTE informe que les travaux de renforcement du réseau d'eau rue d'Hémécourt devraient débiter en février.

* Mr BAGUET signale qu'il est possible de gagner encore un peu plus sur le talus rue Amand en face de Mr CARTIER. Quelques conseillers se rendront sur place pour évaluer la situation.

* Mr BAGUET demande s'il faut poursuivre la distribution de jouets pour les enfants à Noël ou plutôt s'orienter sur un spectacle de meilleure qualité. Actuellement le coût du spectacle est d'environ 1 000 € et l'achat de jouets d'environ 1 500 €.

Mr PICQUE ajoute que le fournisseur actuel de jouets va fermer ses portes en 2014. La reconduite du schéma actuel n'est donc pas garantie.

* Mr BAGUET revient sur un problème de sécurité constaté en décembre lors d'un déplacement d'une classe en horaires scolaires sous surveillance enseignant : groupe très étalé avec un seul enseignant encadrant.

*Mr BAGUET fait le compte rendu du conseil d'administration du Centre Social Rural de SONGEONS avec un budget prévisionnel de 752 000 €. Il signale que le budget est bien maîtrisé.

Il informe également de la date de la prochaine assemblée générale le mardi 3 juin 2014 à 18 h 00.

*Mr MABILLOTTE signale que le domino d'or aura lieu au centre social le dimanche 16 février à 14 h 30.

*Mr BINET remercie le conseil municipal pour le cadeau offert lors de la cérémonie des vœux. Le conseil municipal lui renouvelle ses remerciements pour toutes ses années de service à la bibliothèque.

* Mr TAPISSIER informe que Mr DEGRAEVE propose d'étaler la terre (350 m3 environ) issue de son terrain pour niveler les terrains non vendus rue des Champs. Le conseil municipal ne retient pas cette proposition.

* Mr DUMARS informe de l'évolution de la vente du terrain à côté de la clinique vétérinaire.

Prochaine réunion :

Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire le mardi 11 février 2014 à 20 heures.

La séance est levée à 22 heures.